



Catalogue des formations 2025-2026

[INFOS PRATIQUES - Page 2](#)

[FORMATIONS A L'INSTALLATION - Page 3](#)

[FORMATIONS PAYSAN.NES - Page 7](#)

[FORMATIONS TECHNIQUES - Page 12](#)

[FORMATIONS A LA TRANSMISSION - Page 14](#)

[CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Page 15](#)

[Les autres formations in pact 26 - Page 17](#)

Se former avec l'ADEAR Drôme

Depuis plus de 10 ans, l'ADEAR de la Drôme accompagne les porteur.euses de projet d'installation ou de transmission. Pour allier cheminement personnel et mise en réseau, la formation fait partie intégrante des parcours d'accompagnement proposés. En tant qu'organisme de formation, l'ADEAR de la Drôme soutient les paysan.nes en leur offrant la possibilité de se former avant, pendant et après leur installation.

Les formations de l'ADEAR 26 sont proposées en cohérence avec celles des structures d'InPACT 26. Retrouvez-les en fin de catalogue.



92% de nos stagiaires sont satisfait-e-s de nos formations

Des formations certifiées Qualiopi

Pour mieux accompagner les stagiaires, l'ADEAR 26 s'est engagé dans une démarche qualité, en répondant aux exigences de la certification QUALIOPi pour ses actions de formation. L'ADEAR 26 s'engage à proposer des formations construites à partir du recueil et de l'analyse des besoins des stagiaires, produire une offre de formation facilement accessible, mettre en œuvre des méthodes adaptées aux attentes des stagiaires et assurées par des formateur·ices compétent·e·s et pédagogues, réaliser une évaluation systématique de la satisfaction et des acquis auprès des stagiaires, adapter les modalités d'accueil et de formation pour les personnes en situation de handicap.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font jusqu'à 10 jours avant le début de la formation. Pour obtenir des précisions sur le contenu et sur le déroulement d'une formation ou pour vous y inscrire, contactez directement le-la responsable du stage (figurant dans chaque fiche de formation ci-dessous). Lors de votre inscription, communiquez-nous tout besoin d'adaptation de notre formation à une situation de handicap.

Comment financer ma formation ?

Pour suivre une action de formation professionnelle au sein du réseau des ADEAR, vous pouvez solliciter une prise en charge par :

- Le fonds de formation **Vivéa** si vous êtes paysan.ne ou porteur.euse de projet dans le cadre du parcours à l'installation aidée en agriculture PAI-CEPPP,
- Votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**, quelque soit votre statut pour financer certains types d'actions de formation,
- L'**Aide Individuelle à la Formation (AIF)** (gérée par Pôle Emploi), si vous êtes demandeur.euse d'emploi,
- Le **Fonds de formation professionnel** pour lequel vous/votre employeur cotise actuellement (OPCO), si vous êtes salarié.e,
- **Vos économies personnelles**, seulement en dernier recours, pour contribuer au coût de la formation.
- **Les collectivités locales** (Région, Département, Métropole, Communauté et Grande Ville...) et certaines fondations peuvent intervenir dans le cofinancement de certains dispositifs de formation.

Plus d'infos ici





Mûrir son projet paysan

Un cycle de 2 journées collectives d'accompagnement pour clarifier la mise en place de son projet d'installation

Objectifs :

- Clarifier toutes les étapes à franchir pour entreprendre sereinement un projet agricole. Élaborer son plan d'action pour la mise en œuvre de son projet paysan.
- Mener une réflexion sur la progressivité de son installation

Jour 1 : 18 septembre

Définir mon projet agricole :

- Dessiner les contours de sa ferme idéale
- Préciser ses attentes en terme de revenus, de temps disponible.
- Faire un état des lieux des compétences nécessaires pour le projet
- Me faire de l'expérience : dans quel cadre, sous quel statut ? comment trouver des contacts ?
- Me former : comment trouver des formations ? me faire financer des formations ?

avec l'ADEAR 26

Jour 2 : 25 septembre

Identifier les étapes pour créer l'entreprise :

- Les statuts sociaux, fiscaux et juridique.
- Les intérêts de l'installation progressive et les étapes de la création d'entreprise
- Finaliser son plan d'action et clarification des besoins en accompagnement individuel.

avec l'ADEAR 26

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + prise en charge par une subvention de la Région AURA

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld / 07 68 88 96 16 contact@adeardrome.fr

Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

5 jours

Formation Certifiante - N°RS5944



Objectifs :

- Définir une stratégie économique et de production pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne.
- Dimensionner la taille de ses ateliers de production au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation
- Définir les investissements matériels nécessaires au projet et identifier les différentes sources de financement extérieures du projet
- Construire son plan de trésorerie, plan de production, plan de financement et compte de résultat prévisionnels

Jour 1 : 3 octobre

- Compte de résultat, plan de financement, tableau d'amortissement, plan de trésorerie
- Classer les factures d'une année d'exercice d'une ferme
- Hypothèses de dimensionnement
- Outil de dimensionnement de projet
- Se fixer ses propres objectifs économiques

Jour 2 : 17 octobre

- Les investissements nécessaires au projet
- La notion de fond de roulement
- Financer son projet : les aides, les prêts
- Equilibrer un plan de financement
- Mettre en cohérence le plan de financement avec les caractéristiques de l'exploitation

Jour 3 : 17 novembre

- Références technico-économiques
- Charges de structure et cotisations sociales
- Le calcul des amortissements
- Les produits
- Elaboration d'un compte de résultat

Jour 4 : 28 novembre

- Présentation de l'outil plan de trésorerie
- Les échéances de trésorerie
- L'assujettissement à la TVA
- Evaluation du besoin en trésorerie
- Etude de marché et système de commercialisation

Jour 5 : 12 décembre

- Le bilan d'une exploitation
- Les indicateurs à suivre sur un prévisionnel
- Les soldes intermédiaires de gestion
- Les critères de l'Agriculture paysanne
- Présenter un projet
- Plan d'action : les actions et choix
- Les compétences à acquérir

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 50€/jour

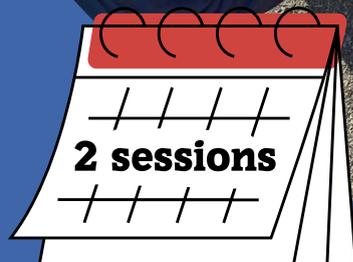
INSCRIPTION : Pauline RAGUENET

07 82 39 28 05 contact@adeardrome.fr

avec l'ADEAR 26

Formaliser son prévisionnel économique dans le cadre d'une demande de financement (DJA)

2 jours pour apprendre à faire une demande de DJA en autonomie



Objectifs :

Mettre en forme un prévisionnel économique dans le cadre d'une installation aidée (demande de DJA en autonomie) ou d'une autre demande de financement (prêt bancaire, étude économique pour l'agrément gaec, étude économique pour un permis de construire). Savoir analyser les résultats prévisionnels de son projet. Savoir présenter son prévisionnel économique à un financeur.

Jour 1 : 9 octobre*

- Les objectifs à remplir et devoirs à respecter pour une installation aidée ;
- Les attentes et les exigences de la banque pour financer une entreprise agricole ;
- Découverte du logiciel : modalités de fonctionnement, contenu, points de vigilances, etc...;
- Chaque stagiaire commence à rentrer son prévisionnel économique dans le logiciel.

avec l'ADEAR 26

Jour 2 : 21 octobre*

- Méthodologie d'analyse du projet de création d'entreprise au travers des différents indicateurs économiques ;
- L'ensemble des pièces complémentaires à réunir pour le dépôt d'une demande d'installation aidée ;
- Mise en situation de présentation de son projet et de ses chiffres face à des financeurs.

avec l'ADEAR 26

*ou 3 et 26 février 2026

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 50€/jour

INSCRIPTION : Pauline RAGUENET

07 82 39 28 05 contact@adeardrome.fr

S'installer autrement en agriculture : la SCOP et la SCIC

2 jours avec Fermes Partagées



Objectifs :

- Connaître le fonctionnement d'une SCOP (Société Coopérative Participative) et d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).
- Identifier les atouts et contraintes du statut juridique, et ses conséquences fiscales et comptables.
- Identifier les enjeux autour de cette forme statutaire en terme d'organisation collective.
- Identifier les différents modèles d'installation sous statut coopératif

Jour 1 : 6 novembre

- Connaître et maîtriser le régime juridique des SCOP et des SCIC et ses principales différences avec les formes sociétaires les plus pratiquées en agriculture (GAEC et EARL).
- Comprendre des intérêts de la SCOP en agriculture à travers l'exemple de la Ferme des Volonteux.
- Comprendre des freins à la mise en place d'une SCOP à travers l'exemple de la Ferme des Volonteux.
- Connaître et maîtriser les intérêts de la SCOP et de la SCIC en agriculture.
- Connaître et maîtriser les freins à la mise en place d'une SCOP ou d'une SCIC en agriculture..

avec Fermes Partagées, l'Urscop et la SCOP les Volonteux

Jour 2 : 7 novembre

- Savoir évaluer la faisabilité de ce statut pour sa propre ferme ou son propre projet d'installation.
- Visualiser les différents montages possibles pour des fermes collectives en coopérative
- Connaître les intérêts et les freins à monter son activité en CAE
- Comprendre les intérêts de la SCIC en agriculture à travers l'exemple de la SCIC SA le Courtil de Quincieux
- Comprendre les freins à la mise en place d'une d'une SCIC en agriculture à travers l'exemple de la SCIC SA le Courtil de Quincieux

avec Fermes Partagées et la SCIC La Clé des sables

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + 200€ (prise en charge de 448€ par VIVEA ou Ocapiat)

INSCRIPTION : Pauline RAGUENET

07 82 39 28 05 contact@adeardrome.fr

Prendre soin de son collectif de travail

2 jours pour prendre le temps entre associé.es de réfléchir à son fonctionnement de groupe, et identifier des pistes d'amélioration.



Objectifs :

- Identifier les forces de leur collectif et les points de consolidation
- Prendre des décisions en collectif selon la modalité qui leur convient, en assurer le suivi et leur remise en question.
- Communiquer de façon efficace et soutenante pour les individus
- Réguler les tensions et les conflits

Jour 1 : 13 novembre

- Établir des bonnes bases de fonctionnement d'un collectif
- Distinguer les critères de fonctionnement d'un collectif
- Situer le fonctionnement et déterminer ses forces et ses points d'amélioration.
- Définir les modalités de prise de décision dans son collectif
- Identifier les espaces de prises de décisions formels et informels
- Distinguer les différents modes de prises de décisions,
- Déterminer les modalités de décision optimales pour son collectif
- Assurer le suivi des décisions et leur remise en question.

avec Anais Lesage d'HorMEA

Jour 2 : 27 novembre

- Trouver sa place dans le collectif
- Clarifier les rôles et responsabilité
- Nommer les rôles implicites et leur importance pour le collectif
- Identifier les dynamiques de pouvoir, d'intégration/exclusion ou d'influence
- Réguler les tensions
- Comprendre les causes qui entravent la communication et encouragent les situations conflictuelles
- Diagnostiquer son comportement face au conflit
- Repérer et déjouer les jeux de pouvoir relationnels pour sortir du conflit
- Développer une attitude « gagnant-gagnant » pour transformer les moments de tension en dialogue constructif

avec Anais Lesage d'HorMEA

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) +

Prise en charge par VIVEA pour les paysan.ne à jour de cotisation. Hors VIVEA : prendre contact avec l'ADEAR.

INSCRIPTION : Pauline Raguenet / 07 82 39 28 05

contact@adeardrome.fr

Suivi individualisé :

4 heures de rendez-vous individuel seront mobilisés pour faire le point sur votre propre calendrier, vos démarches en cours et avancer de façon personnalisée sur le projet de transmission.

avec Anais Lesage d'HorMEA et l'ADEAR 26



Ensemble préparons notre projet d'association

4 jours pour apprendre à gérer les relations de travail entre associés

Objectifs :

- Poser les bases du projet commun et de votre organisation collective.
- Décider de la répartition des tâches et des responsabilités au sein du collectif.
- Décider de vos objectifs personnels et collectifs vis à vis des questions de temps et d'argent.
- Repérer les conditions de réussite d'un projet collectif agricole.
- Acquérir les outils et méthodes des modes d'organisation
- Acquérir les notions de base d'une comptabilité en société. et identifier les équilibres économiques

Jour 1 : 4 décembre

- Identifier ses motivations et ses craintes à s'associer.
- Identifier les quatre conditions de réussite d'un projet collectif agricole
- Reconnaître les particularités des rôles d'accueilli et d'accueillant dans une association agricole
- Définir le projet commun en prenant en compte les aspirations et les motivations individuelles
- Repérer les points de divergence et de convergence dans le projet

Jour 2 : 11 décembre

- Définir la répartition des tâches et des responsabilités entre les associés.
- Identifier le rôle d'un règlement intérieur
- Définir les règles possibles concernant le partage du temps et de l'argent
- Savoir conduire et animer une réunion de travail

Jour 3 : 18 décembre

- Identifier les outils favorables à des relations de qualité au sein d'un collectif
- Réguler les tensions et renforcer la cohésion dans un collectif
- Définir les valeurs au centre du projet
- Identifier les prochaines actions à mettre en place pour construire le collectif

Jour 4 : 13 janvier

- Acquérir les notions de base d'une comptabilité en société
- Analyser un compte de résultat et un bilan d'une société agricole.
- Identifier les équilibres économiques à trouver entre associés

avec L'ADEAR 26 et l'ADDEAR 07

LIEU : Mairie de Loriol (salle Mistral)

COÛT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 50€/jour

INSCRIPTION : Pauline RAGUENET

07 82 39 28 05 contact@adeardrome.fr

Travailler en couple sur une ferme

2 jours pour les Agriculteurs et agricultrices actuel(le)s et/ou futur(e)s (quels que soient leurs statuts) en couple qui souhaitent développer leurs capacités à mieux travailler ensemble en alliant bien-être et efficacité



Objectifs :

- S'interroger sur les facteurs de bien-être dans un projet professionnel en couple en tenant compte des besoins de chaque personne. Acquérir des clés de compréhension et des outils pour travailler en couple de manière sereine et efficace.

Jour 1 : 2 mars 2026

- Identifier les spécificités du travail en couple : les niveaux de couple et les impacts sur la vie perso-professionnelle.
- Identifier les points de vigilance pour allier bien-être et efficacité : besoins et comportements des couples au travail (place, rôle, organisation du travail).
- Acquérir des démarches et des techniques de communication constructive :
 - techniques d'écoute active et de questionnement, niveaux d'ouverture et niveaux d'écoute, gestion du stress et de l'agressivité, régulation des tensions
 - techniques pour « débrancher » quand c'est nécessaire, place des émotions ...

avec Delphine Guilhot de l'association Le Parapluie

Jour 2 : 3 mars 2026

- Identifier la place des couples dans les entreprises agricoles (répartition des tâches) pour prendre du recul et se positionner
- Aborder les questions liées à l'argent et autres sujets sensibles :
- les 3 logiques de gestion de l'argent dans le couple, don-contre don et/ou dû-rendu ; et autres sujets sensibles : temps subi vs temps choisi, couple dans un collectif de travail, événements de la vie et impact sur le travail en couple...
- S'outiller pour prendre des décisions vraiment ensemble : créer du consensus vs faire des concessions, « ce qui serait idéal » vs « ce qui est acceptable ».
- Pour chaque binôme, identifier des actions à mettre en place pour allier bien-être et efficacité.

avec Delphine Guilhot de l'association Le Parapluie

LIEU : Crest

COÛT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 100€/jour

INSCRIPTION : Pauline RAGUENET

07 82 39 28 05 contact@adeardrome.fr

Analyser la viabilité et la vivabilité de ma ferme

1 journée pour faire le point sur son installation



Objectifs :

- analyser le fonctionnement de sa ferme et en vérifier la viabilité et la vivabilité.
- identifier des pistes d'amélioration pour le travail.

Jour 1 : 27 janvier 2026

- Analyser le fonctionnement de sa ferme en particulier sur la dernière saison passée
- Vérifier la viabilité et la vivabilité de son activité
- Identifier des pistes d'amélioration pour le travail afin de préparer sereinement sa prochaine saison

avec L'ADEAR 26



LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA

INSCRIPTION : Pauline RAGUENET / 07 82 39 28 05

contact@adeardrome.fr

Approche des différentes mesures et impacts de la réforme de la PAC

1 journée pour faire sa déclaration PAC en autonomie



Objectifs :

- Comprendre la PAC et les enjeux sur sa ferme.
- Savoir faire sa déclaration en autonomie.

Jour 1 : 21 avril 2026

- Comprendre les aides PAC, les montants et les conditionnalités.
- Connaître les principales nouveautés de la PAC 2023-2027.
- Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration
- Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel Telepac et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide
- Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger

avec le Cerfrance

Pour pouvoir faire une demande de PAC en mai 2026 il est important d'avoir des DPB (Droits à Paiement de Base). Si vous n'avez pas de DPB, il faut en demander à la réserve de la DDT en janvier/février en amont de la formation.



Après...

A l'issue de la formation les stagiaires pourront essayer de faire leur propre déclaration PAC à domicile, et pourront revenir vers la DDT en cas de besoin de vérification avant la validation finale de leur déclaration.

LIEU : Cléon d'Andran (Maison de l'Agriculture)

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA ou autofinancement 50€/jour

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld / 07 68 88 96 16

contact@adeardrome.fr

Conduite du pâturage sur prairies naturelles et parcours

1 journée pour se perfectionner collectivement sur la valorisation de la ressource fourragère de ses parcelles et selon ses propres objectifs



Objectifs :

- réfléchir collectivement, entre éleveur-euse-s, à la conduite du pâturage sur prairies naturelles et parcours.
- mettre en cohérence ses objectifs et les ressources présentes sur sa ferme

Jour 1 : 6 février 2026

avec SCOPELA



Ferme chiroux - Scopela

LIEU : à définir (Diois)

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible) + VIVEA

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld / 07 68 88 96 16

contact@adeardrome.fr

Connaissance, valorisation et transformation de la laine

7 journées de formation pour mettre en place une Micro-filière
laine : Tondre, trier, laver, et teindre la laine d'un petit
troupeau



Jour 1 & 2 : dates à venir

- Connaître la filière laine et développer son projet

avec Marie-Thérèse Chaupin, de l'association
ATELIER-Laines d'Europe et Claire Lapie

Jour 3 & 4 : dates à venir

- L'élevage dans la perspective d'un projet avec la laine
- Le chantier de tonte et le tri des toisons

avec Margot Jobbé Duval, Éleveuse à Glandage,
Sébastien Vernier, Tondeur et Claire Lapie

Jour 5 & 6 : dates à venir

- Valoriser sa laine en écheveaux par la teinture végétale

avec Marie Marquet, teinturière de teintures
végétales

Jour 7 : dates à venir

- Visite de la carderie de Saint Dizier en Diois et demi-journée concrète de réflexion autour d'un bilan et de l'avancée de votre projet.

avec l'ADEAR 26

LIEU : Crest, Glandage, Die, Saint-Dizier en Diois

COUT : Adhésion obligatoire (40€ - prix libre possible)

+ VIVEA

INSCRIPTION : Nicolas Brumauld / 07 68 88 96 16

contact@adeardrome.fr



Anticiper la transmission de ma ferme

4,5 jours de formation pour réfléchir à son projet de transmission en abordant les aspects techniques, économiques, juridiques, fiscaux et humains. Avec des intervenantes spécialisées dans ces différents domaines, donnez de nouvelles perspectives à votre ferme.



Objectifs

- prendre du recul par rapport à sa situation et faire un état des lieux global de sa ferme
- identifier ses enjeux, ses valeurs et ses besoins sur le plan personnel et sur le devenir de la ferme
- se projeter et déterminer ce qui sera à faire évoluer, à transmettre, à garder
- identifier les freins et les facteurs de réussite de sa transmission
- identifier les démarches pour se préparer puis mener à bien son projet de transmission
- estimer la valeur des biens à céder avec plusieurs calculs et définir un prix de cession en intégrant les différents objectifs de la transmission
- établir un plan d'action

Jour 1 : 18 novembre

Travailler sur la représentation de ma ferme et distinguer ce que je veux conserver et ce que je veux transmettre. Identifier les éléments problématiques à anticiper.

avec l'ADEAR 26

Jour 2 : 18 décembre

Comprendre les aspects juridiques et sociaux de la transmission (statuts, foncier, aides, démarches)

avec l'ADDEAR 07 et la MSA

Jour 3 : 20 janvier

Connaitre les différentes façons d'évaluer la valeur de sa ferme à travers des cas concrets et anticiper les aspects fiscaux de la transmission (imposition, stocks, cotisations, plus-values, TVA).

avec l'ADEAR 26 et le CERFRANCE

Jour 4 : 17 février

Identifier les éléments clés pour choisir un repreneur et établir une relation de confiance. Rencontrer, négocier, choisir.

avec l'ADEAR 26

Suivi individualisé :

4 heures de rendez-vous individuel seront mobilisés pour faire le point sur votre propre calendrier, vos démarches en cours et avancer de façon personnalisée sur le projet de transmission.

avec l'ADEAR 26

LIEU : Crest

COUT : Adhésion obligatoire 40€ + Prise en charge par

VIVEA pour les contributeurs à jour de cotisation.

INSCRIPTION : Orlane Leu / 07 45 21 44 60

orlane.leu@adeardrome.fr

Conditions Générales de Formation

Ces conditions générales encadrent l'ensemble des formations portées par l'Organisme de Formation de l'ARDEAR AuRA.

Public :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le CEPPP.
- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (ARDEAR AURA) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible, et identifier les possibilités de financement.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, projet d'installation), précisés dans le descriptif des stages et seront vérifiés lors de l'inscription.

Accessibilité :

Notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de contacter notre référent handicap (par mail à formation@ardear-aura.fr) afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Aspects pratiques :

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées par mail aux participants au minimum quatre jours avant le démarrage de la formation.
- Sauf exception indiquée dans les programmes de formation, les délais d'inscription sont limités à cinq jours avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

Coût des formations :

- Le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage. En fonction de la formation et du statut du stagiaire, une prise en charge peut-être demandée via VIVEA, Pôle Emploi, CPF, un OPCO.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires

Attestation :

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

Annulation :

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, celle-ci pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. L'annonce est alors effectuée dans un délai incompressible de trois jours ouvrables. Dans les cas d'un stage payant, les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

Réclamation :

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'ARDEAR AURA (ARDEAR AURA : 58 rue Raulin – 69007 LYON ou formation@ardear-aura.fr) dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

Indicateurs de résultat :

- Pour chaque formation nous réalisons une évaluation des acquis par le formateur. Sur la saison de formation de septembre 2023 à mai 2024, en moyenne sur l'ensemble des formations : 47 % des compétences ont été acquises, 41 % sont en cours d'acquisition, 2 % sont non acquises et 9 % sont variables selon les participants :

Les détails des % de compétences acquises par thématique sont disponibles à cette url :

Conditions générales de formation <https://www.agriculturepaysanne.org/formations/conditions-generales...>

https://www.agriculturepaysanne.org/local/cache-vignettes/L589xH273/indicateurs_competerences_acquises-04ad5.png?1733395691

L'Agriculture Paysanne

La NATURE est le principal capital des paysans : il est essentiel de travailler avec elle et non contre elle

- * Maintenir la fertilité des sols sur le long terme
- * Privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions
- * Préserver les ressources naturelles et les partager de manière équitable.

Développer l'AUTONOMIE des fermes

- * Rester maître des décisions à prendre sur sa ferme
- * Limiter les achats en semences et en aliments pour animaux, préférer les produire soi-même et valoriser les ressources locales
- * Limiter sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font que monter
- * Maîtriser son endettement et sa dépendance aux aides.

Développer la QUALITÉ et le GOÛT des productions agricoles

- * Produire de façon transparente pour le consommateur
- * Respecter les cycles naturels et le bien-être animal
- * Apprécier sa propre production pour mieux la vendre
- * Choisir un label qui nous correspond.

Permettre aux paysans de TRANSMETTRE leurs fermes aux nouvelles générations

- * Limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds pour que la ferme soit reprise
- * Sécuriser son foncier
- * Intégrer son temps de travail dans le calcul de son coût de production pour assurer la viabilité de la ferme et ne pas décourager des volontés d'installation
- * Rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.

RÉPARTIR équitablement les volumes de production

- * Dégager un revenu suffisant sur une surface et des tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler
- * Mieux valoriser ses produits
- * Améliorer sa marge nette par unité produite en limitant la capitalisation, en réduisant ses intrants, etc.

Le paysan est un ACTEUR LOCAL dynamique

- * Entrer dans un réseau local de partage agricole
- * Ouvrir sa ferme régulièrement au public
- * S'investir dans la vie citoyenne.

Plus d'infos :



Les formations InPACT dans la Drôme et en AURA



Itinéraires techniques en AB



• **Agribiodrôme** •

Les Agriculteurs **BIO** de la Drôme



Foncier



Comptabilité gestion agricole



Commercialisation en AMAP



Juridique, foncier



Installations collectives



Formations en non-mixité

